



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU BUREAU COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 033-200070092-20221205-B\_2022\_12\_084-DE

**SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**B-2022-12-084 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 29/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**  
**FINANCEMENT DES POSTES DE RÉFÉRENTS DE PARCOURS DU DISPOSITIF PLIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'ANNÉE 2022**

B-2022-12-084 - 2/3  
Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le  
ID : 033-200070092-20221205-B\_2022\_12\_084-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Jeunesse, Insertion, attractivité du monde étudiant et démocratie participative,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La Communauté d'agglomération du Libournais adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le dispositif PLIE a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail.

La Cali porte ce dispositif à l'échelle des 45 communes de l'agglomération au travers de 7 postes : 5 Référents de Parcours et 2 Référents Emploi. Elle s'est engagée auprès de l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique » à porter ce dispositif en signant le Protocole d'Accord 2015 – 2021, en cours de renouvellement pour la période 2022-2027.

Les référents de parcours recouvrent des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi à travers les missions suivantes :

- animer des informations collectives de présentation du dispositif,
- élaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- mettre en œuvre un parcours individuel pour chaque participant composé de différentes étapes définies avec lui (formation, action collective, emploi, ...),
- traiter les freins et difficultés du participant en lien avec les partenaires et services sociaux (santé, mobilité, savoirs de base, ...),
- assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois suivant son contrat de travail.

Les 5 référents de parcours ont pour objectif de suivre 358 participants par an.

En 2021, 356 participants ont été accompagnés dont 110 nouvelles personnes. Le taux de sortie positive est de 54% (formation qualifiante, CDD de plus de 6 mois, CDI).

L'appel à projet « REACT UE » lancé par AG3PLIE (Association de Gestion des 3 PLIE : Pays du Libournais, des Graves et des Hauts de Garonne) permet de mobiliser des crédits exceptionnels du Fonds Social Européen (FSE) sous forme d'un fonds de relance dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; à hauteur de 70% du coût de l'opération.

La Cali répond à cet appel à projet en sollicitant une subvention pour l'opération « Accompagnement renforcé vers l'emploi » (5 Référents de parcours) :

Coût total de l'action (dépenses de personnel, dépenses directes et indirectes de fonctionnement)	281 685,60 €
Montant plafonné de la subvention FSE	197 179,92 €
Autofinancement La Cali	84 505,68 €

La subvention demandée représente 70% du coût total de l'opération.

La demande de subvention pourra faire l'objet d'avenant en cours d'exécution à la demande de la Communauté d'agglomération du Libournais, en qualité de bénéficiaire, et d'AG3PLIE, en qualité d'Organisme Intermédiaire gestionnaire du Fonds Social Européen pour ces opérations.

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

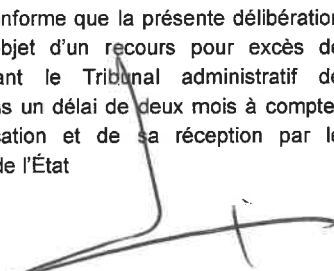
- à signer la demande de subvention de l'action citée ci-dessus et tout autre document y afférent,
- à accepter la perception de la subvention.

*Imputations budgétaires : Chapitre 74 - compte 7477- service gestionnaire VILL0 - services destinataires PLIE 1 - fonction 523*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne **6 décembre 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221205-B\_2022\_12\_084-DE